

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 26 juillet 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/07/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY, Catherine SONZOGNI

Représentés : Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Habitat : Programme d'Intérêt Général 3, suivi animation 2024

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les Communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

Suite à une Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAHRR), le Pays a engagé deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) consécutifs.

Malgré ces réalisations, le parc à réhabiliter demeure très important. Le poids du parc ancien reste prégnant avec 13 319 résidences principales inconfortables et 1 685 résidences principales très inconfortables. On note que 57 % des logements occupés par des ménages sont éligibles aux aides de l'ANAH.

De ce fait, la reconduction d'un Programme d'Intérêt Général pour la période 2022/2027 a démarré le 28 octobre 2022. Ce programme s'inscrit dans un environnement différent qui prend en compte l'articulation avec le Guichet unique Renov'Occitanie ainsi qu'avec les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

- Le guichet unique est la porte d'entrée pour l'accompagnement des ménages concernés par la rénovation énergétique, 40 % des demandeurs relèvent d'une prise en charge dans le cadre de l'ANAH.
- Les 5 communes engagées dans une Opération de Revitalisation du Territoire pourront bénéficier d'un avenant spécifique au Programme d'Intérêt Général en cours si elles souhaitent co-financer les aides de l'ANAH. Il s'agit de Bédarieux, Magalas, Saint-Chinian, Olonzac et Saint-Pons de Thomières.

Ce programme couvre l'ensemble du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur la période 2022/2027 avec pour ambition la rénovation de :

- 120 logements locatifs ;
- 1 250 logements de propriétaire occupants ;
- 5 copropriétés soit 20 logements.

Les axes de travail prioritaires sont :

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;

- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les communes bourgs-centres (Bédarieux, Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Olonzac, Saint-Chinian, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Thézan-les-Béziers) ;
- La possibilité de renforcer les actions dans les centres-bourgs, ci-dessus, avec le concours des communes ou des Communautés de communes.

La lutte contre l'habitat indigne est considérée d'intérêt public et répond à des enjeux sociaux, économiques, de santé et de solidarité. Dans le cadre de sa mission de pilotage du PIG, le Pays s'engage à contribuer aux actions de sensibilisation, de repérage, d'accompagnement et de traitement des situations d'habitat indigne et non décent conformément à l'organisation mise en place au niveau départemental au sein du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Par ailleurs, 40 visites annuelles seront réalisées dans le cadre du partenariat entre le Pays, la Caisse d'Allocations Familiales et le département de l'Hérault.

Trois réunions par an de la Cellule Locale d'Habitat Indigne seront organisées par le Pays avec les partenaires concernés par cette thématique.

Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général 3 sur les 5 ans :

- Une enveloppe ANAH d'aide aux travaux de 14 900 000 € ;
- Une enveloppe ANAH pour soutenir l'ingénierie de 1 205 600 € ;
- Une enveloppe départementale d'aide aux travaux de 1 491 000 € qui vient soutenir la politique de l'ANAH ;
- Une enveloppe départementale pour soutenir l'ingénierie de 437 500 €.

Les objectifs et moyens pour 2024 :

Objectifs quantitatifs 2024 (12 mois)			Aide aux travaux		Ingénierie (part fixe et part variable)	
Nature des bénéficiaires	Priorité	Objectifs 2024	Crédits ANAH	Crédits CD34	Crédits ANAH	Crédits CD34
PO	LTD/LHI	8				
	Autonomie	60				
	MPRS	182				
	Total PO	250	2 590 000 €			
PB	Toutes priorités confondues	20	390 000 €	298 200 €		
Logements en copropriété		4				
TOTAL		274	2 980 000 €	298 200 €	241 120 €	87 500 €

Les Communautés de communes confient la mise en œuvre de la politique de l'habitat au Pays Haut Languedoc et Vignobles avec un fonctionnement en interne pour le suivi animation du PIG en régie.

Suite à une erreur matérielle, ce plan de financement annule et remplace celui pris par délibération le 15 décembre 2023 et sera suivi d'un avenant à la convention du PIG de 2022 /2027.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur, d'une part, la validation des objectifs du PIG, que sur le suivi-animation pour l'année 2024 et, de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide les objectifs du PIG et le suivi animation pour l'année 2024
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 26 juillet 2024

Le Président,
Jean ARCAS



